

Crédit de Fr. 110'000.- pour l'amélioration de l'aménagement des Jardins du Château

En 2010, une première demande de crédit pour le réaménagement des Jardins du Château avait été présentée au Conseil de Ville, suite notamment à plusieurs avis négatifs des utilisateurs et le dépôt en 2009 d'une question écrite (n° 2.08/09 - "Château et Jardin du Château", groupe CS•POP•Verts) et d'un postulat (n° 4.01/09 - "Pour des jardins du Château plus accueillants", groupe socialiste), mettant en évidence la faible attractivité de ce site et demandant au Conseil communal de prendre des mesures d'amélioration. Le Conseil de Ville n'avait alors pas souhaité entrer en matière sur cette demande de crédit, du fait qu'elle ne tenait pas suffisamment compte de la problématique des jeux mis à disposition dans ces jardins ; cette question a été traitée depuis lors dans le cadre de l'élaboration du plan directeur des places de jeux et sera réglée par l'intermédiaire du crédit-cadre y relatif, simultanément à la réalisation des travaux d'amélioration et d'aménagement des Jardins du Château, sur lesquels porte la présente demande de crédit.

1. INTENTION DES CONCEPTEURS, FONCTION ET EVALUATION DES JARDINS

Les Jardins du Château ont été réaménagés en 2003 pour un montant approchant Fr. 600'000.-. Une étude détaillée a été réalisée par un architecte-paysagiste afin de définir l'historique de ces jardins, leur évolution au fil des siècles, leur état de conservation avant les travaux, leur valeur de protection et le projet de réaménagement. Ce dernier reposait sur deux axes principaux :

- récréation de la configuration baroque voulue lors de la construction du Château, au milieu du 18e siècle, avec une division géométrique en huit carrés autour d'un bassin central ;
- adaptation de cette configuration en fonction de l'utilisation prioritaire de ces jardins, soit un espace de récréation pour les élèves du Château ; c'est dans ce sens que quatre carrés ont été traités en béton afin de permettre aux élèves de s'ébattre et de pouvoir jouer en toutes conditions météorologiques, ainsi que de créer des jeux de type "marelle", par exemple.

La fonction prioritaire des Jardins du Château est donc une surface de récréation pour les élèves de l'école, ainsi que, depuis peu et provisoirement, un espace extérieur pour les enfants confiés à la Maison de l'Enfance dans le bâtiment de l'Orangerie. Les jardins doivent également servir d'espace de détente et de jeux pour les citoyens delémontains. L'attrait touristique est certain et peut encore être renforcé. Enfin, le Conseil communal est ouvert à d'autres usages, pour une utilisation culturelle par exemple, à l'image du spectacle "Révolte aux jardins" qui a été joué sur ce site durant l'été dernier. Il est donc fondamental que le projet de réaménagement partiel prenne en compte et tente de satisfaire au mieux les besoins de tous les utilisateurs potentiels.

Les principes des concepteurs restent cependant encore aujourd'hui pertinents et doivent être maintenus. L'évolution depuis la fin des travaux est toutefois sujette à discussion, notamment pour les raisons suivantes :

- le gazon fleuri des quatre carrés centraux, destiné à une gestion extensive, présente un aspect plus sauvage et moins propre que le gazon traditionnel ; il n'est pas adapté à l'utilisation polyvalente des lieux ;
- les interstices des dalles en béton devaient être remplis par des petites plantes qui permettraient de quelque peu égayer ces quatre carrés ; ces plantes peinent cependant à faire leur place et sont étouffées par la mauvaise herbe et par les usagers de la place ;
- les tilleuls de l'allée d'arbres au sud croissent très lentement, ne parviennent pas à créer l'équilibre avec l'aspect peut-être moins convivial des dalles en béton et n'offrent pas encore l'ombre escomptée ; il en est de même pour la couverture végétalisée de la pergola, qui ne permet pas non plus aux utilisateurs de se mettre quelques minutes à l'abri lors d'une averse de pluie, ce besoin ayant en particulier été exprimé par la Direction des écoles ;
- les jets des bassins sont alimentés par une pompe qui pose des problèmes techniques, d'où des dysfonctionnements fréquents ;
- en soirée, les jardins sont "squattés" par des gens peu respectueux qui vandalisent la végétation et le mobilier urbain et qui épandent des déchets de tous ordres.

2. DESCRIPTION DU PROJET DE REAMENAGEMENT PARTIEL

Afin de répondre aux constats et objectifs ci-dessus et compte tenu du caractère très sensible du site et du sujet, la planification du projet a été établie par le Service UETP avec les appuis de l'architecte qui avait suivi la rénovation globale du Château et d'un architecte-paysagiste. Suite à l'échec de la première requête auprès du Conseil de Ville, un groupe de travail réunissant des représentants des différents utilisateurs, dans le cadre d'une démarche participative, a mené une réflexion dont il a été tenu compte.

Le schéma ci-dessous présente les interventions principales retenues :

- afin de limiter les projections de gravier entraînant le dysfonctionnement de la pompe du bassin central, le cheminement entourant le bassin sera revêtu de groise stabilisée ;
- un gazon traditionnel remplacera le gazon fleuri sur les quatre carrés centraux "verts" ;
- au centre des quatre carrés en béton, la moitié des dalles seront évacuées et laisseront place à un revêtement en gazon traditionnel, agrémenté chaque fois de quatre à cinq arbres à haute tige, auxquels on tentera d'offrir les meilleures chances en vue d'une croissance rapide pour créer de l'ombre notamment ; quelques bancs supplémentaires seront disposés afin de permettre aux utilisateurs de bénéficier de l'ombre portée par ces nouveaux arbres ;
- la fosse, le substrat et les plantes grimpantes de la pergola seront modifiées et/ou complétées afin de tendre à une végétalisation plus dense ; les trois travées sud de cette pergola seront couvertes d'un toit métallique, sous la couverture végétalisée, offrant une surface abritée de quelque 30 m².

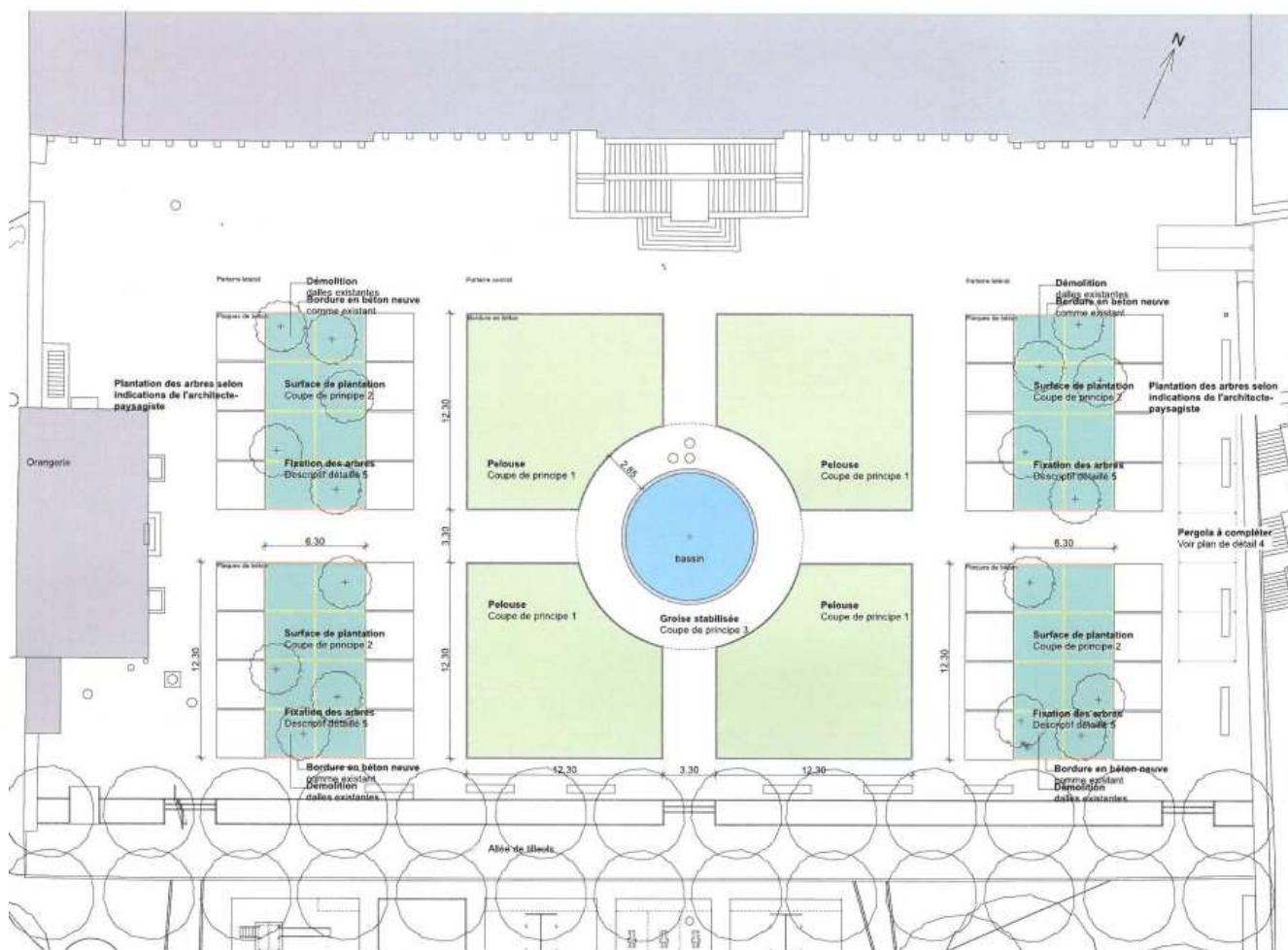


Schéma présentant les interventions projetées

3. REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE JEUX

En application du Plan directeur communal des places de jeux, une démarche participative a été menée dans le courant du mois de septembre 2013 avec les enseignants et élèves du Château ; la population delémontaine a également été invitée à s'exprimer.

Afin de tenir compte des contraintes liées à cet espace (sécurité et préservation du patrimoine en particulier), certaines règles ont été fixées dans le cadre de cette démarche participative :

- les jeux fixes seront implantés uniquement dans la bande verte occupée par les jeux actuels au sud des jardins, étendue à l'espace délimité par les deux allées de tilleuls ;
- le talus à l'extrême sud devra être préservé dans sa configuration paysagère, mais pourra néanmoins accueillir des propositions d'aménagement ludiques ou didactiques intégrées ;
- le bassin central ne sera en aucun cas accessible pour des jeux ;
- les huit carrés en gazon et béton au centre des jardins ne pourront pas recevoir de jeux fixes ; par contre, ils restent ouverts pour des jeux "mobiles", tels que ballon, freesbee, marelle, etc.

Les propositions issues de cette démarche sont en cours de synthèse et d'analyse. Elles font l'objet d'une pesée des intérêts par les services compétents, en tenant compte en particulier des moyens

financiers disponibles, des directives énoncées dans le Plan directeur des places de jeux, de l'intégration architecturale, des aspects sécuritaires et environnementaux, de la compatibilité avec les travaux de réaménagement décrits ci-dessus, etc. Un retour d'information sera effectué au début 2014 auprès des participants à la démarche pour leur indiquer les jeux finalement retenus.

Le crédit-cadre pour les places de jeux, sur lequel le Conseil de Ville se prononcera simultanément à la présente demande, consacre un montant de Fr. 90'000.- pour l'étude et l'installation des jeux dans les Jardins du Château, y compris les travaux de génie civil. Si la présente demande de crédit et le crédit-cadre pour les places de jeux sont acceptés, les travaux de réaménagement des jardins et l'installation des nouveaux jeux seront réalisés simultanément au printemps 2014. Une demande de permis de construire sera nécessaire préalablement à cet aménagement.

4. ESTIMATION DES COUTS

Les différentes interventions ont été estimées comme suit (prix arrêtés à l'indice de octobre 2013, avec TVA 8 %), sans compter les prestations de la Voirie communale qui réalisera un important travail :

• pourtour du bassin : fourniture et mise en place de groise stabilisée	Fr. 1'500.-
• carrés "verts" : élimination du gazon fleuri existant, labourage, amélioration du sol et aération, nivellement, ensemencement avec gazon traditionnel	Fr. 1'000.-
• carrés en béton : démolition et évacuation des dalles en béton, terrassement et évacuation du coffre en chaille, remplissage de terre pour les arbres (y c. bordures de retenue), plantation des arbres, ensemencement avec gazon traditionnel	Fr. 15'000.-
• carrés en béton : fourniture des arbres et des bancs	Fr. 50'000.-
• pergola : adaptation de la fosse, complément des plantations	Fr. 2'000.-
• pergola : fourniture et pose d'un toit en métal sur 3 travées	Fr. 25'000.-
• honoraires architecte et architecte-paysagiste	Fr. 11'000.-
• divers et imprévus	<u>Fr. 4'500.-</u>
Total	<u>Fr. 110'000.-</u>

Les montants indiqués ci-dessus impliquent une exécution totale des travaux par la Voirie communale, à l'exception du toit en métal de la pergola, le cas échéant avec quelques appuis ponctuels externes, et concernent donc uniquement les taxes d'évacuation des matériaux non réutilisés, la livraison des nouveaux matériaux et la location des machines. S'ils devaient être réalisés par une entreprise tierce, ces travaux coûteraient globalement 50 à 60 % plus cher.

5. FINANCEMENT

Ce crédit de Fr. 110'000.- est prévu au plan des investissements 2014. Le montant du crédit sera partiellement prélevé (Fr. 13'000.-) sur le fonds pour la compensation des arbres abattus. Le solde sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale (intérêts 3 % et amortissement 2 % calculés sur Fr. 97'000.-) s'élèvera annuellement à Fr. 4'850.-.

6. PREAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Les constats effectués, les échos plutôt négatifs entendus de la part des usagers et les diverses interventions au Conseil de Ville poussent le Conseil communal à agir vite afin d'améliorer l'attractivité des Jardins du Château. Les mesures envisagées, réalisées pour un coût relativement modique de par l'engagement important de la Voirie communale, offriront une convivialité renforcée à ce site. Le souhait de modernisation des jeux sera satisfait par l'intermédiaire du crédit-cadre des places de jeux.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit que la Commission de l'urbanisme et de l'environnement, la Commission des travaux publics ainsi que la Commission des finances ont préavisé favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 11 novembre 2013 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement, de la Commission des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit de Fr. 110'000.- pour l'amélioration de l'aménagement des Jardins du Château est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Anne Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 novembre 2013